



D3330-Direction de la commande publique-Délégations de service public

DELIBERATION N° D.2025.03.14 du Conseil municipal du 13 mars 2025

Délégation de service public pour la gestion de l'enlèvement, la mise en fourrière et la garde des véhicules sur site de la ville de Versailles. Avenant n° 1 au contrat conclu entre la Ville et la société dédiée SEFA.

Date de la convocation : 6 mars 2025
Date d'affichage : 14 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Céline JULLIE, Mme Stéphanie BELNA, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 ;
Vu la délibération n° D.2021.06.75 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2021 portant sur l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de la fourrière automobile de Versailles ;
Vu la délibération n° D.2022.06.51 du Conseil municipal de Versailles du 23 juin 2022 portant sur l'attribution à la société dédiée SEFA de la DSP pour la gestion de la fourrière automobile de Versailles ;
Vu le contrat de DSP susvisé conclu entre la Ville et la société SEFA ;
Vu le budget et les recettes correspondantes imputées sur la ligne budgétaire : chapitre 931 « Sécurité », article fonctionnel 9311 « Police, sécurité, justice », nature comptable 75813 « Redevances versées par les fermiers et concessionnaires », service D3420 « Police municipale » ;

• Par la délibération du 23 juin 2022 susvisée, le Conseil municipal a attribué la délégation de service public (DSP) relative à la gestion de l'enlèvement, la mise en fourrière et la garde des véhicules sur site de la ville de Versailles à la société dédiée SEFA, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dans le cadre de ce contrat, il a été prévu que le délégataire verse à la ville de Versailles une redevance variable d'exploitation, représentant 6% du chiffre d'affaires annuel total. Cette redevance est versée à la Ville, par anticipation, selon un rythme mensuel établi forfaitairement à 3 000 € par mois, puis est réajustée après réception des comptes sociaux certifiés et approuvés.

Il est constaté que ces versements mensuels anticipés ne sont plus en adéquation avec le chiffre d'affaires total attendu sur les exercices à venir.

• Par conséquent, la passation d'un avenant est aujourd'hui nécessaire, afin d'acter la baisse du versement mensuel anticipé forfaitaire à un montant de 1 500 € par mois de la redevance variable d'exploitation versée par le délégataire. La redevance variable d'exploitation perçue annuellement par la Ville étant maintenue à 6% du chiffre d'affaires annuel total.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public concernant la gestion de l'enlèvement, la mise en fourrière et la garde des véhicules sur site de la ville de Versailles à la société dédiée SEFA, prenant effet à compter de la date de sa notification et portant sur la baisse du versement mensuel anticipé forfaitaire à un montant de 1 500 € par mois de la redevance variable d'exploitation, effectuée par le délégataire au profit de la Ville, représentant 6% du chiffre d'affaires annuel total ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant ci-annexé et tous documents s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.